



La Commission de la Transparence, en charge de l'évaluation des médicaments au sein de la Haute Autorité de Santé

,
conclut à un intérêt thérapeutique faible
des médicaments de la maladie d'Alzheimer. Elle
recommande de
limiter
le
ur
s prescriptions
à
un an, renouvelable sous conditions strictes. Consciente du problème de santé publique majeur
que représente cette maladie
et la détresse
de
l'entourage
des malades
,
la Haute
Autorité
de Santé
rappelle que la prise en charge de cette maladie ne doit pas se limiter à une prescription
médicamenteuse mais doit être globale. Elle publiera fin novembre la réactualisation de ses
recommandations professionnelles.

La maladie d'Alzheimer touche plus de 800 000 personnes en France. Priorité présidentielle,
cette maladie bénéficie d'une mobilisation générale des acteurs afin d'améliorer la prise en
charge de ces malades et de permettre à leur entourage de faire face.

A la suite de nouvelles données scientifiques,

La
Commission
de
la
T
ransparence

Médicaments de la maladie d'Alzheimer : la HAS révèle les résultats de sa réévaluation

Écrit par HAS

Jeudi, 27 Octobre 2011 18:16 -

de
la Haute
Autorité
de Santé a décidé de réévaluer dès 2011 les quatre médicaments de la maladie d'Alzheimer
disponibles à l'heure actuelle

.
Ce travail arrive à son terme, dans un climat
de tension
dans lequel les patients et leur famille ont d
es difficultés
à trouver
des
information
s
confirmée
s
.

Une réévaluation indemne de tout lien d'intérêt

Quatre médicaments ont été réévalués : Ebixa (Lundbeck), Aricept (Eisai), Exelon (Novartis Pharma et Reminyl (Janssen Cilag). Aucun des membres de la Commission de la Transparence qui a participé à la réévaluation ni aucun des quatre experts recrutés sur appel à candidature pour fournir un rapport d'expertise scientifique n'ont de lien d'intérêts avec l'une de ces firmes.

Les débats, entamés le 20 juillet dernier, se sont achevés le 19 octobre dernier. L'ensemble des débats et des votes a été filmé. Dans un souci de transparence, les enregistrements vidéo sont rendus publics aujourd'hui sur le site de la HAS.

Un service médical rendu faible

Le rapport entre l'efficacité de ces médicaments et leurs effets indésirables est jugé faible par la Commission de la Transparence :

- des effets au mieux modestes : une efficacité versus placebo principalement établie sur la cognition à court terme et dont la pertinence clinique reste discutable ,

- un risque de survenue d'effets indésirables pouvant nécessiter l'arrêt du traitement (troubles digestifs, cardiovasculaires et neuropsychiatriques notamment) ,

- un risque accru d'interactions médicamenteuses du fait de la polymédication habituelle chez les patients âgés.

La Commission de la Transparence considère qu'il n'y a pas de différence de tolérance et d'efficacité entre les quatre médicaments et qu'ils n'apportent pas

d'
amélioration du service médical rendu

.

Des conditions de prescription plus strictes

Les traitements de la maladie d'Alzheimer sont prescrits au patient pour une durée d'un an. Au bout de six mois, l

a poursuite du traitement

doit faire

l'objet d'une réévaluation attentive du médecin prescripteur.

En effet, s

i

le patient

répond au traitement en atteignant

les objectifs fixés (stabilisation ou ralentissement du déclin cognitif par exemple)

et

s'il

n'a pas subi

d'effet indé

irable grave

et/ou altérant s

a q

ualité de vie, le traitement

pourra être

poursuivi jusqu'à un an

.

Écrit par HAS

Jeudi, 27 Octobre 2011 18:16 -

Au-delà d'un an, la Commission de la Transparence recommande que le renouvellement du traitement soit décidé en réunion de concertation pluridisciplinaire réunissant le patient (si son état le permet

), son aidant, le médecin traitant,

le gériatre et

le neurologue ou

le psychiatre

, afin d'assurer un suivi de qualité et personnalisé

.
Si ce groupe donne son accord et si l'efficacité a été maintenue

,
alors

le traitement pourra être reconduit.

D'autres travaux en cours à la HAS

Afin d'améliorer la lisibilité de ce travail, la HAS va mettre en ligne une fiche de bon usage du médicament spéciale

pour les médicaments de la maladie d'Alzheimer. Celle-ci reprend les principaux points

qui permettront aux professionnels d'assurer une

prise en charge médicamenteuse optimale de leurs patients.

Par ailleurs, l'actualisation des recommandations de bonne pratique sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer aboutira à leur publication d'ici la fin de l'année 2011

.
Ces recommandations, qui reprendront les conclusions de la CT sur les traitements médicamenteux, aborderont principalement le diagnostic et la prise en charge des malades et de leur entourage

Consultez les documents en ligne sur www.has-sante.fr

Consultez les vidéos des séances de la Commission de la Transparence

Écrit par HAS

Jeudi, 27 Octobre 2011 18:16 -

et une interview du Pr. Gilles Bouvenot en cliquant [ici](#)